

Commune de

26310 RECOUBEAU-JANSAC

9630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011

N° 3107

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 11 | 11 | 09 |

L'an deux mille onze

le 29 septembre à 20 heures, 30

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de M. ROUIT Jean-Pierre, maire

Présents : Jean-Pierre ROUIT, Olivier ROUX, Lucie JEANJEAN, Daniel ANDRE
Philippe CHAFFOIS, Simon Pascal ODDON, Claude PELLIER, Alain ARNAUD, Marie-Claire FAURE

Absents : Régine ROULLE, Thierry DUPRAZ, excusés

Date de la convocation

23/09/2011

Date d'affichage

23/09/2011

Objet de la délibération

TAXE D'AMENAGEMENT

Secrétaire(s) de séance : M. ANDRE Daniel

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide d'instituer le taux de 2,5% sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée d'un an renouvelable

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 09/12/2011

et publication ou notification

du 09/12/2011

Signature et cachet